

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 octobre 2020
Délibération n° : 2020_55
Date de convocation : 30 septembre 2020

**Objet : Création de poste non complet à 90 % pour l'animation
du site Natura 2000 Steppique Durancien et Queyrassin**

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance :

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

Vu :

- La loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- L'article 6 de la charte du Parc naturel régional du Queyras : « protéger la biodiversité et l'environnement et en faire des facteurs de développement et de richesse de notre territoire » ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201006-2020_55-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 06 octobre 2020

Délibération n° : 2020_55

Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : **Création de poste non complet à 90 % pour l'animation du site Natura 2000 Steppique Durancien et Queyrassin**

- La délibération 2020-19 du 12 mars 2020 actant le principe de la gestion du site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin par le Parc naturel régional du Queyras à compter de 2020 ;
- La délibération 2020_54 du 06 octobre 2020 du Comité syndical du Parc du Queyras actant la reprise de l'animation du site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin ;
- La saisine du Comité technique du Centre de gestion des Hautes-Alpes du 28 septembre 2020

Considérant :

-Que le Parc du Queyras a réalisé les documents d'objectifs des sites ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette ;

-Que le Parc du Queyras a réalisé les documents d'objectifs des sites ZPS de la vallée du Haut-Guil et ZPS du Bois des Ayes ;

-Que le Parc du Queyras a été désigné animateur des sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette par les comités de pilotage des sites successifs depuis 2005 ;

- La sollicitation de l'Etat pour que le Parc prenne en charge l'animation du site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin ;

- Les différents échanges et accords entre la Direction départementale des territoires (DDT) et le Parc naturel régional concernant la reprise de gestion de ce site ;

- La nécessité de recruter un agent sur une mission pérenne relative à l'animation du site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin ;

Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 06

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Contre : 0 Pour : 27

Abstentions : 00

De créer un poste à 90 %, d'attaché de conservation du patrimoine, catégorie A, filière culturelle, avec effet au 2 novembre 2020, sa durée étant conditionnée par l'obtention des financements par l'Etat.

D'autoriser le Président à pourvoir le nouveau poste créé par un agent fonctionnaire ou contractuel ;

D'autoriser le Président à signer tout arrêté et à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

